

Nombre de conseillers élus : Séance ordinaire du 3 septembre 2012
15 à 20h30

Conseillers en fonction : 13
Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :
11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves, MULLER Marc,
MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK Guy, WEBER Jean-
Marc (arrivé au point 50/12).

Absents non excusés : Mme SEYFRITZ Solange ; M WILT Frédéric
Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation : 28 août 2012

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2012

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 juin 2012

50/12 : REHABILITATION DU BATIMENT MTL : présentation de l'APD

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur Arnold HAIBACH, Architecte maître d'œuvre de l'opération, et de Monsieur WINKEL William, ingénieur génie climatique du bureau d'études SYNAPSE.

Avant de leur passer la parole pour une présentation de l'avant projet définitif (APD), il apporte les informations suivantes en rapport avec le dépôt du permis de construire :

- L'Architecte des Bâtiments de France a émis, lors d'un entretien, quelques remarques concernant l'aspect esthétique des extensions
- Le bureau de contrôle impose des modifications au niveau des sanitaires pour une conformité avec l'accessibilité
- La Commune envisageant l'installation d'une pompe à chaleur sur nappe phréatique, il convient de diligenter une étude hydrogéologique au préalable.

Ces précisions apportées, il passe la parole à Monsieur HAIBACH, qui invite les Conseillers à passer en revue tous les lots constitutifs de l'APD, pour validation.

Entendu les explications données, après débat et prise en compte de quelques remarques et souhaits,

Le Conseil Municipal,
Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (JM Weber)

VALIDE l'avant projet définitif présenté sous réserve d'y inclure les modifications décidées lors de la présentation.

51/12 AMENAGEMENT D' UN CAVEAU COMMUNAL : signature d'un avenant

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux de création d'un caveau communal, il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot serrurerie suite à des exigences demandées par le bureau de contrôle

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération 37/09 prise en date du 27 mai 2009 portant sur le projet de réhabilitation du bâtiment du Presbytère sis 6 place Saint Cyriaque à ALTORF et confiant l'opération à la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM.
- Vu** les délibérations n° 44/09 et 99/09 prises par le Conseil Municipal en date des 1er juillet et 17 décembre 2009 portant sur la conclusion d'un bail avec la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM ainsi que sur la sollicitation d'aides financières
- Considérant** que le bail stipule que la Commune se réserve expressément la jouissance de certains locaux, en partie destinés au culte et pour le reste destinés à la création d'un caveau communal
- Vu** la délibération n° 87/10 prise en date du 20 octobre 2010 portant sur l'adoption de l'avant projet
- Vu** la délibération n° 53/11 prise en date du 24 août 2011 portant sur le lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux
- Vu** la délibération n° 62/11 prise en date du 3 octobre 2011 portant sur l'attribution des lots liés à la création du caveau communal

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de conclure l'avenant ci-après détaillé :

Lot	Attributaires	Montant marché initial HT	Avenant HT	Nouveau montant marché HT
9 Serrurerie	Entreprise GENG 67310 WESTHOFFEN	1 564,00 €	+ 718,00 €	2 282,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

52/12 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : fixation du coefficient multiplicateur unique

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Conseil Municipal,

- Vu** l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- Vu** les articles L.2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les articles L.3333-2 à L.333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents
DECIDE**

- de maintenir le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,20 %
- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur tout le territoire de la Commune d'Altorf
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

53/12 SOCIETE QUIRI & Cie : demande d'autorisation d'exploiter une installation classée sur le territoire de Duttlenheim

Vu la demande présentée par la Société QUIRI & Cie en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de chaudronnerie métallique sur le territoire de la Commune de DUTTLENHEIM

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, du 3 septembre au 4 octobre 2012 inclus, à la Mairie de Duttlenheim, sur la demande d'autorisation présentée par la Société QUIRI & Cie

Considérant que le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête

**Le Conseil Municipal, après délibération,
A l'unanimité des membres présents**

EMET un avis favorable à la demande

54/12 : PROJET DE MODIFICATION N° 10 DU POS DE LA COMMUNE DE MOLSHEIM : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU la lettre en date du 4 juillet 2012, transmise par Monsieur le Maire de la Ville de MOLSHEIM, portant notification du dossier de projet de modification n° 10 du POS de la Commune de Molsheim, avant enquête publique,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Après délibération

A l'unanimité des membres présents

n' a pas d'observation particulière à formuler par rapport au projet présenté.

55/12 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU MONUMENT HISTORIQUE MENHIR DIT « LANGE STEIN » : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition de modification du périmètre de protection autour du monument historique « Menhir dit Lange Stein ».

Le Conseil Municipal,

- Vu** l'article 40 de la loi SRU du 13 décembre 2000
Vu l'article L621-30 du Code du patrimoine
Vu le courrier du 29 juin 2012 du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin portant sur une proposition de réduction du périmètre de protection autour du monument à la parcelle comportant cette borne

Considérant que la modification d'un périmètre de protection autour d'un monument historique requiert l'accord des Communes intéressées

Considérant que le périmètre est modifié dans le but d'une simplification et d'une adéquation aux enjeux des abords de ce monument historique

Après délibération

Par 6 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (G Adolph, Ch Foesser, Y Krauth et C Munch) et 1 voix CONTRE (JM Weber)

EMET un avis favorable à la modification du périmètre de protection aux abords du monument Menhir dit « Lange Stein » telle qu'elle est proposée par l'Architecte des Bâtiments de France.

56/12 : ADHESION DES COMMUNES ISOLEES DE HEILIGENBERG, OBERHASLACH ET NIEDERHASLACH A LA COMUNAUTE DE COMMUNES DE MOLSHEIM-MUTZIG : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

- Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin conformément aux dispositions des articles 35 et 37 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010

Considérant que le rattachement des communes isolées de Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach à la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig a été acté dans le document final approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale

Considérant l'avis favorable des Conseils Municipaux des Communes de Heiligenberg, de Niederhaslach et de Oberhaslach à leur adhésion à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Considérant qu'il convient par conséquent à chaque commune membre de la structure intercommunale de se prononcer sur le nouveau périmètre de cette dernière

Après délibération

A l'unanimité des membres présents

EMET un avis favorable à l'adhésion des Communes de Heiligenberg, de Niederhaslach et de Oberhaslach à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

APPROUVE l'arrêté préfectoral du 26 juin 2012 fixant le projet du nouveau périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

57/12 : AMENAGEMENT DE LA CHAPELLE DU PRESBYTERE : soutien financier

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 25 juillet 2011 de la Commune faisant état d'une demande de mécénat auprès de la Société d'Aménagement Foncier CM-CIC Sarest dans le cadre d'un projet d'aménagement de la Chapelle du Presbytère

Considérant l'accord donné par ladite Société et sa volonté de prendre part à la valorisation du patrimoine culturel de la Commune

Après délibération A l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le don d'un montant de 4 000,00 € émanant de la CM-CIC Sarest

DECIDE les modifications budgétaires suivantes au sein de la section investissement du budget primitif 2012:

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Op	Nature	Compte	Montant	Op	Nature	Compte	Montant
211	Travaux Presbytère	21318 chap 21	+ 4 000.00 €	211	Travaux Presbytère (subvention)	1328 chap 21	+ 4 000.00 €
TOTAL			+ 4 000,00 €	TOTAL			+ 4 000,00 €

58/12 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LICENCE-JEUNE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux associations locales,

Après délibération, par 10 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (M Muller)

- **DECIDE** de verser la somme de 104,00 € au Club d'Echecs d'Altorf pour 13 licences jeunes.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

59/12 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal,

Vu le départ de Madame Elisabeth WIRTZ, agent titulaire d'un poste au sein du service administratif de la Commune

Considérant que la constante augmentation de la charge de travail au sein de ce service nécessite le remplacement de l'agent afin de maintenir la qualité du travail

Après exposé des diverses solutions, avantages et inconvénients, concernant la définition de ce poste,

DECIDE

- de créer un nouveau poste
- d'engager, soit un agent titulaire de la fonction publique soit un agent non titulaire de droit privé
- de laisser tout pouvoir à Monsieur le Maire concernant ce recrutement

60/12 : ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents
DECIDE D'ACCEPTER**

- le chèque d'un montant de 1 461,62 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement des indemnités journalières perçues par la Commune suite à un arrêt de travail d'un agent de la Commune pour grave maladie
- le chèque d'un montant de 997,37 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement des indemnités journalières perçues par la Commune suite à un arrêt de travail d'un agent de la Commune pour grave maladie
- le chèque d'un montant de 452,09 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement du solde du sinistre survenu en décembre 2010 sur 2 mats route de Strasbourg.

61/12 : SECLECT'OM : augmentation des points de collecte de tri sélectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du SELECT'Om relatif aux points d'apport volontaire de tri sélectif.

Le Conseil Municipal,

Vu les objectifs de recyclage des déchets d'emballage fixés par le Grenelle de l'Environnement

Considérant que la Commune d'Altorf ne dispose à ce jour que de 2 points de collecte pour desservir l'ensemble des habitants mais devrait être munie de 7 points d'apport complets

**Après délibération
à l'unanimité des membres présents**

- **DEMANDE** le doublement du point d'apport volontaire situé sur le parking de la MTL
- **ENVISAGE** l'installation d'un point d'apport volontaire complet dans le futur lotissement du Burgweg. Monsieur le Maire approchera le lotisseur en ce sens.

62/12 : PLU : état d'avancement du dossier

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de programmer une séance de travail consacrée spécifiquement à l'urbanisme afin de pouvoir évoquer l'état d'avancement du dossier de révision du POS et sa transformation en PLU.

63/12 : DIVERS

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- La Commune d'Altorf vient de recruter une nouvelle ATSEM sous la forme d'un contrat d'aide à l'emploi et a pourvu le poste laissé momentanément inoccupé pour cause de maladie.
- La Commune a été récompensée pour la qualité de son fleurissement et s'est vue attribuer la première fleur par la Région
- Monsieur Michel SPECHT a fait part de sa décision de quitter le logement qu'il occupait avec sa famille au dessus du groupe scolaire. Il conviendra de définir le profil du futur locataire lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.
- Une réunion bilan de la manifestation « repas champêtre » est fixée au 19 septembre 2012 à 20 h. D'autres dates de réunions sont communiquées aux Conseillers.
- Lors du prochain déplacement d'une délégation de la Commune d'Altorf à Courchelettes à l'occasion de la fête de la Mirmelène, les 2 communes signeront la charte de jumelage.
- La Commune projette d'acquérir un terrain à l'entrée Ouest du village dans le cadre du projet de création d'un accès au futur lotissement du Burgweg. Contact a été pris par la Commune avec son propriétaire.
- Monsieur Christian FOESSER informe les membres du Conseil que les membres de l'AS Altorf souhaitent entreprendre des travaux de pose d'une conduite d'eau le long de la main courante. Elle permettra d'optimiser l'arrosage du terrain de football. De plus ils envisagent le percement de 2 trous dans le cellier pour aérer le local.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	

